



N° de résolution
ou annotation

2025-03-04

**RÈGLEMENT N° 549-2 Règlement modifiant le règlement de zonage n° 60
afin d'agrandir la zone 149 R au détriment de la
zone 148 R**

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANSELME DÉCRÈTE CE
QUI SUIT:**

ARTICLE 1

Le plan de zonage du règlement n° 60 est modifié par l'agrandissement de la zone 149 R au détriment de la zone 148 R.

Cette modification réfère à l'article 19 du règlement de zonage.

ARTICLE 2

Un plan illustrant les nouvelles limites des zones 148 R et 149 R est reproduit à l'annexe A.

ARTICLE 3

Le règlement de zonage numéro 60, adopté le 9 janvier 2001, est modifié en conséquence.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Anselme, ce 4^e jour du mois de mars, deux-mille-vingt-cinq.

La greffière-trésorière,


Stéphanie Bélanger

Le maire,


Yves Turgeon

DATE D’AFFICHAGE DE L’AVIS PUBLIC :



ANNEXE A

N° de résolution
ou annotation

AVANT



APRÈS

